



La Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques (CNCCFP) publiera le 22 juin son **rapport d'activité 2021**.

Consultable sur notre site dès sa publication, le rapport d'activité 2021 se concentre sur les deux grandes missions de la Commission :

- le contrôle des comptes de campagne des candidats aux élections

Pour 2021 il s'agit, outre des élections sénatoriales de septembre 2020, des élections des conseillers régionaux et des conseillers des assemblées de Corse, de Guyane et de Martinique de juin 2021 : pour les régionales, 155 listes et, pour les départementales, un peu moins de 7 900 binômes de candidats étaient astreints à produire des comptes sous réserve de quelques exceptions. Au-delà du sens des décisions (approbation, rejet, réformation, réduction du remboursement de l'État) le rapport met en évidence quelques problématiques fortes ayant marqué les scrutins de la mi-2021.

En outre, est évoquée la préparation de l'élection du Président de la République qui, en raison de sa place dans l'ordre institutionnel français et des sommes engagées par les candidats lors de la campagne, revêt une importance particulière.

- et la vérification du respect des obligations comptables des partis politiques au titre de la loi du 11 mars 1988 sur la transparence financière de la vie politique.

Il existe en France en 2021 :

- 571 partis s'inscrivant dans le cadre de la loi du 11 mars 1988 dont 266 partis déclarant moins de 15 000 euros de produits ;
- 455 de ces partis ont respecté leurs obligations légales ;
- 116 n'ont pas respecté leurs obligations légales : entre autres conséquences, ils ne peuvent plus financer la vie politique.

Sur les 455 partis en règle, 34 partis ont bénéficié de l'enveloppe annuelle de 66 millions d'euros d'aide publique directe.

Le rapport évoque encore l'adaptation des ressources et des moyens de la Commission à ses missions ou l'information des candidats, des partis et des citoyens aux demandes desquels elle répond chaque jour.

En conclusion le rapport rappelle les principales évolutions législatives souhaitées par la Commission pour l'amélioration de l'exercice de ses attributions.

